

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2022

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Présents : Monsieur Francis BETBEDER, Maire, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Laure LACAZETTE, Madame Claudette BOUGAULT, Monsieur Laurent SAINT AUBIN, Madame Magali LASARTE, Monsieur Philippe MASSOT, Monsieur Roger MONRREJEAU, Monsieur Daniel SIBERCHICOT, Monsieur Franck BREDE.

Absents excusés :

Madame Véronique COMETS donnant procuration à Monsieur Stéphane SIMON,

Madame Laurence RIVOT donnant procuration à Monsieur Francis BETBEDER,

Madame Laurie ARAMENDI donnant procuration à MONSIEUR Daniel SIBERCHICOT,

Madame Laure SUSANNE donnant procuration à Madame Laure LACAZETTE,

Monsieur Julien CLAVERIE.

Secrétaire de séance : Madame Magali LASARTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique les points à traiter à l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022
- Délibération modificative n°3
- Délibération modificative n°4
- Délibération modificative n°5
- Délibération modificative n°6
- CANTINE- RESTAURANT Délibération modificative n°1- Provision pour créances douteuses
- Délibération portant transfert de compétence au SYDEC en matière de maîtrise de la demande en énergie
- Mise en place de l'outil Vigifoncier
- Informations diverses

1^{er} point : Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune remarque de la part du conseil.

2^{ème} point : Délibération modificative n°3

Afin de permettre le règlement de la dernière facture pour cheminement piétons d'un montant de 6263,64€, il est nécessaire d'abonder le programme 2128/202203 « cheminement piétons et clôture » de 1491€ par prélèvement sur le programme 2031/202208 « Etudes et aménagements futurs ».

La hausse des prix des matériaux explique ce coût supplémentaire.

3ème point : Délibération modificative n°4

Afin de régler la facture d'enrobé du parking s'élevant à 11714,40€, il convient d'abonder le programme 2113/202110 « Aménagement parking » de 8873€ par prélèvement sur le programme 2132/202109 « Rénovation épicerie Grain de Sel ».

La différence avec le devis initial s'explique par la pose de bordures sur les deux axes de l'allée de Bégards, ainsi que par le bornage nécessaire au permis d'aménager.

4ème point : Délibération modificative n°5

Afin de permettre le règlement des factures des équipements de jeux petite enfance et aménagements paysagers soit 57231,16€ (programme 2181/202204), il convient d'inscrire des crédits supplémentaires pour un montant de 10517€ par prélèvement sur le programme 2131/202208 « Etudes et aménagements futurs ».

Le Conseil municipal vote ces 3 délibérations modificatives en même temps et donne un avis favorable à l'unanimité.

5ème point : Délibération modificative n°6

Il est recommandé de prévoir une provision pour créances douteuses sur des titres émis depuis plus de deux ans et non encaissés, correspondant à 15% de ces titres. Lors du vote du budget, un montant de 1200€ avait été voté. Il convient à présent de proposer une délibération modificative de 197€ par prélèvement sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

6ème point : CANTINE- RESTAURANT Délibération modificative n°1- Provision pour créances douteuses

De la même manière, la provision inscrite sur l'article 6817 du budget annexe cantine pour créances douteuses est également inférieur au seuil recommandé et il est nécessaire d'établir une délibération modificative de 1065€ par prélèvement sur l'article 6541.

Monsieur le Maire rappelle, concernant les loyers impayés du Bon Coin, que la mesure d'expulsion est en cours et que le dernier loyer de novembre a été perçu. Concernant les loyers impayés du Presbytère, un dossier de surendettement ainsi qu'un dossier auprès de la CAF auraient été mis en place.

Madame Laure LACAZETTE précise, qu'à l'avenir, il faudrait déclencher ces mesures plus tôt, afin de soutenir les locataires et d'éviter des dettes trop importantes, toujours plus difficiles à régulariser.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

7ème point : Délibération portant transfert de compétence au SYDEC en matière de maîtrise de la demande en énergie

La maîtrise de la demande d'énergie regroupe les missions liées à la transition énergétique (réalisation de bilans énergétiques, définition des mesures visant à améliorer l'enveloppe thermique des bâtiments, les équipements techniques ainsi que la production d'énergie).

Les nouvelles exigences en matière de sobriété et de rénovation énergétique obligent le SYDEC à activer cette compétence.

Cette adhésion n'engendre pas de cotisation supplémentaire, seules les prestations pour la rénovation, la sobriété ou la production par énergie renouvelable seront proposées aux tarifs votés par les élus du SYDEC.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

8^{ème} point : Mise en place de l'outil Vigifoncier

La Communauté de communes MACS a souscrit à la mise en place de l'outil Vigifoncier proposé par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et en assume la charge financière. Cet outil permet de connaître au plus près les projets de transactions foncières.

Monsieur Frank BREDE explique que les notaires détiennent déjà ces informations concernant les transactions foncières et en informent la commune.

Monsieur Stéphane SIMON précise que chaque secrétariat de Mairie aura un accès numérique sécurisé permettant de voir les projets de vente foncière sur la commune.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

9^{ème} point : Informations diverses

- Monsieur Stéphane SIMON rappelle l'historique, abordé en commission urbanisme, sur la mise en conformité de la construction de Monsieur MORINCOME. Le propriétaire a reçu un avis négatif à son permis de construire pour régulariser la situation. Les services de la Communauté de communes préconise la réduction du garage à 40m² et la suppression de l'extension. Les membres de la Commission bâtiment suivent l'avis de MACS.

20H06 : Arrivée de Madame Laurie ARAMENDI

- Monsieur Stéphane SIMON informe que l'enquête publique du PLUI est repoussée au premier semestre 2023.
- Monsieur Francis BETBEDER informe de l'achat d'arbres pour l'espace de jeux petite enfance.
- Monsieur Stéphane SIMON informe que suite à l'observation de désordre au niveau des plinthes de la garderie, un diagnostic pour les termites va être réalisé rapidement.
- Monsieur Stéphane SIMON précise que les travaux de rénovation du porche du cimetière vont prochainement débuter.

20h42 : Départ de Madame Laurie ARAMENDI

- Madame Laure LACAZETTE indique que la Commission Enfance-Jeunesse poursuit son travail sur l'aménagement de l'espace extérieur de l'école, en concertation avec l'équipe enseignante. Ainsi des aménagements vont être achetés pour une installation en 2023.
- Fin Août, les résultats de l'audit énergétique ont été envoyés. Afin d'avoir une lecture plus lisible et surtout des préconisations d'actions de rénovation à l'école, un rendez-vous est fixé le 30 novembre avec le technicien.
- Dans le cadre du PEDT, des actions de partenariat entre la bibliothèque et l'école sont organisées (prêt de livres sur thèmes précis, temps de lecture en classe par des bénévoles). D'autres actions de rencontres intergénérationnelles vont être proposés sur les temps périscolaires autour de jeux partagés.

Monsieur Le Maire lève la séance à 21h05.